

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2026

---

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE  
2025 - (N° 2694)

Commission	
Gouvernement	

N° 40

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer cet article.

Les articles 7, 8, 9 et 10 procèdent à l'affectation des résultats patrimoniaux des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 au bilan de l'État, afin de contourner les rejets de ce projet de loi macroniste 4 années consécutives. Cette accumulation de rejets — quatre exercices consécutifs — démontre l'illégitimité démocratique de l'ensemble de la stratégie budgétaire de ce second mandat.

Depuis 2022, la représentation nationale a refusé d'approuver les comptes de chacune de ces années, envoyant un message simple au gouvernement : la politique budgétaire menée est rejetée par le Parlement comme elle l'est dans les urnes.

En réponse à ces rejets démocratiques successifs, l'exécutif a refusé obstinément d'entendre les revendications pour la justice fiscale et la politique des besoins. Il refuse encore aujourd'hui tout projet de loi de finances rectificative. Piteusement, ces 4 articles regroupent aujourd'hui en catimini les affectations comptables correspondantes dans un seul texte, espérant les faire passer à la faveur de l'approbation des comptes 2025.

Cette stratégie est politiquement révélatrice : le gouvernement préfère le passage en force à la démocratie parlementaire. Il aurait pu redéposer ces projets de loi et engager un dialogue sincère avec la représentation nationale sur les conditions de leur adoption. Il refuse de le faire, par réflexe autoritaire.

Nous proposons donc la suppression de ces articles qui symbolisent la conception du Parlement qu'a cet exécutif : une ancienne chambre d'enregistrement devenue un frein à son action, et qu'il faut donc contourner lorsqu'elle résiste.